

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé & Personnel
Conseil d'Etat
Me Maurice Ropraz
Ministre de la Justice
Grand-Rue 27
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 4 janvier 2019

http://www.swisstribune.org/doc/190104DE_MR.pdf

VIOLATION DE SERMENT PAR IMPOSITION DE LA LOI DU SILENCE

Monsieur le Ministre de la Justice,

Dans le même contexte que celui décrit dans mon courrier¹ daté du 19 novembre 2018, j'ai reçu la décision² ci-annexée de la Présidente du Tribunal, Virginie Sonney.

J'ai avisé Madame Virginie SONNEY par courrier³ que les citoyens ne peuvent plus faire confiance à des Magistrats assermentés qui violent leur Serment de faire respecter les Droits fondamentaux pour avantager les membres de confréries d'avocats.

Je vous demande de prendre connaissance des documents ci-joints dans les plus brefs délais et de prendre les mesures nécessaires pour assurer que nos magistrats respectent les Droits fondamentaux de tous les citoyens et ne donnent pas des avantages aux membres de confréries d'avocats.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre de la Justice, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/190104DE_MR.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/181119DE_MR.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/181212VS_DE.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/190104DE_VS.pdf